

Le Secrétaire dépose sur le bureau un volume de M. l'abbé Blond, vicaire-général de Beauvais, *Sœur Charlotte de la Résurrection*, qu'il vient de publier. Cet ouvrage, consacré à la biographie de la doyenne des Carmélites de Compiègne, guillotinnées à la Révolution, renferme, non seulement un historique très complet du procès des Carmélites déjà étudié, il y a quelques années, par M. le Président Sorel, mais une histoire très détaillée du Carmel de Compiègne pendant le XVIII^e siècle.

M. le président communique une nouvelle lettre de M. Lequint, au sujet du monument Oténin ; après être entré dans quelques détails sur cette question, il expose les difficultés que présente l'exécution du projet de monument, et ajoute qu'il ne les croit pas insurmontables et que c'est avant tout une question de temps et d'argent ; il cite l'exemple de plusieurs projets analogues dont la réalisation a demandé plusieurs années. La lettre de M. Lequint sera transmise à la commission nommée par la Société pour s'occuper du monument d'Otenin et de la défense de Compiègne.

Sur la présentation de MM. Sorel et Cottet, Mme Binder-Mestro est admise comme membre de la Société.

M. Dervillé continue la lecture de son travail sur l'instruction publique à Compiègne pendant la Révolution.

Il étudie l'organisation des écoles pendant l'année 1794 où l'enseignement obligatoire pour les enfants de 6 à 9 ans était laissé au choix des parents ; aussi vit-on s'ouvrir des classes tenues par des instituteurs et des institutrices laïques, par d'anciens frères des Ecoles chrétiennes et par d'anciennes religieuses.

Nous ne pouvons analyser toute cette partie très documentée et nous nous bornerons

à emprunter au règlement des écoles de Compiègne quelques détails sur les récompenses et les punitions, qui avaient surtout un caractère moral. Les élèves studieux recevaient pour une décade des cartes d'*émulation et de mérite*, délivrées par la Société populaire, qui leur donnaient entrée au Temple de la Raison et place parmi les autorités constituées et accès aux séances de cette société et aux fêtes publiques de la commune. Les élèves paresseux étaient au contraire placés dans le Temple de la Raison sur le banc dit de correction ou d'humiliation et ils étaient de plus privés du signe républicain, c'est-à-dire de la cocarde nationale. Nous ignorons si ces démonstrations purement morales avaient plus d'effet que les coups de martinet et de règle que les précédents instituteurs distribuaient avec libéralité aux élèves paresseux ou indociles, et qui, malgré les efforts du législateur, n'en continuèrent pas moins de rester dans la pratique jusqu'au moment où fut publié en 1834, le premier règlement des Ecoles primaires élémentaires qui porte « que les élèves ne pourront jamais être frappés. »

M. Liénard communique, au nom de M. l'abbé Gallois, un certificat délivré par dom Lalondrelle, principal du Collège de Compiègne, à un garçon de salle congédié par suite d'une réduction de personnel rendue nécessaire par la situation financière de cet établissement.

La Société se constitue en assemblée générale, conformément à ses statuts, pour procéder à l'élection de douze membres appelés à composer le Conseil d'administration pendant les années 1898 et 1899.

Avant de faire procéder au vote, M. le président déclare qu'il décline toute candidature et insiste sur la nécessité d'appeler, par un renouvellement partiel, dans le sein de ce
